

ADAPTATION DE LA METHODE « Numerische Bewertung von Biotoptypen für die Eingriffsregelung in NRW, 2008 » AU CAS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AEROPARC

Dans le tableau ci-dessous, la première colonne indique un code créé à l'occasion de cette étude, pour décrire les mesures compensatoires qui seront appliquées au sein de l'Aéroparc, et en dehors.

Leur intitulé plus complet figure dans la seconde colonne.

Des principes de mise en œuvre et/ou de gestion sont décrits dans la 3^{ème} colonne.

La 4^{ème} colonne indique le nombre de points/ha escomptés après mise en œuvre de la mesure quelle que soit la valeur (points/ha) des milieux initiaux sur lesquels opèrent les mesures. L'intitulé visé, entre parenthèse, renvoie aux valeurs des milieux tels que définis dans la méthode allemande et repris/traduits dans le tableau Tab_Points_Caculs_Compensations.pdf de cette AEI Annexe 9.

La 5^{ème} colonne indique un objectif écologique attendu en termes de gain de biodiversité et de fonctions écologiques.

La dernière colonne se réfère aux thématiques particulières des espèces protégées et des zones humides, qui font l'objet d'une analyse particulière et davantage surfacique dans le dossier.

Code Mesure	Intitulé	Principes et gestion	Nb de pts / Intitulé visé	Objectif écologique	Sp protégées/ZH
INTER-DRAINS	Interruption de drains agricoles	/			ZH
AMEL-PRE	Amélioration de prairies naturelles existantes en mauvais état de conservation, par une modification de la gestion	Gestion pâturage – pas de fertilisation du tout – pâturage seulement eux fois par an, par périodes de durée limitée, les animaux étant sortis lorsque la hauteur de l'herbe atteint 5 cm, ou lorsque le sol n'est plus portant. Pas d'affouragement des animaux sur la parcelle.	6 (Eb)	Améliorer les habitats	ZH Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse
		Gestion fauche – une à deux fauches par an – pas de fauche précoce de la pousse de printemps : pas d'ensilage ni d'enrubannage - exportation systématique des produits de fauche - fertilisation nulle à modérée (uniquement en cas de carences en P et K, sur la base d'une analyse foliaire faite au printemps) – pâturage de la pousse de printemps autorisé une fois par période de 5 ans (dans le cas de situations météo exceptionnelles, pour rendre service aux éleveurs). Pâturage autorisé du regain, avec les mêmes contraintes que pour les prairies pâturées.	6 (Eb)	Prés diversifiés favorables aux oiseaux des milieux prairiaux, à l'entomofaune	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse (+ ZH si humide)
CREA-PRE	Création de prairies permanentes banales sur sol agricole ou reconstitué	Préparation d'un lit de semence, éventuellement avec labour, et semis d'un mélange multi-espèces d'espèces fourragères du commerce adaptées aux conditions locales, avec au moins deux graminées et deux légumineuses. Une fois créée, la prairie est gérée comme ci-dessus.	6 (Eb))	Améliorer les habitats, notamment pour les oiseaux des milieux prairiaux	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse (+ ZH si humide)

CREA- PREN	Création de prairies naturelles sur sol agricole ou reconstitué	Préparation d'un lit de semence, éventuellement avec labour, et semis d'espèces spontanée prélevées dans des prairies naturelles en bon état de conservation proches du site de compensation, et aux mêmes caractéristiques de sol et d'humidité, avec deux options pouvant être utilisées de façon complémentaire**	. Semis de foin : récolte du couvert prairial des prairies sources à l'ensileuse, récolté lorsque les graines de beaucoup d'espèces sont mûres, et épandage immédiat sur la parcelle à ensemercer (l'herbe coupée ne doit pas s'échauffer et fermenter).	6 (Eb)	Idem ci-dessus	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse (+ ZH si humide)
			Semis de graines récoltées en mélange dans les prairies sources lorsqu'elles sont mûres, après battage, séchage, ce qui permet de décaler le semis par rapport à la récolte des semences	6 (Eb)	Idem ci-dessus	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse (+ ZH si humide)
RESTO- SOL EV	Restauration de sols fonctionnels à la place de sols dégradés ou imperméabilisés et création d'espaces verts semés et plantés	Sols imperméabilisés : enlèvement ou fractionnement du revêtement imperméable et régalinge d'horizons profonds et de surface de sols naturels prélevés sur des sites aménagés, dans le respect de l'épaisseur et de l'ordre des horizons. Pour préserver la vie du sol, les sols prélevés seront régalingés avec une phase de stockage la plus courte possible, et si un stockage ne peut être évité, les horizons de surface ne seront pas stockés en merlons d'épaisseur supérieure à 2m. Un espace vert semé et planté d'arbres et d'arbustes sera ensuite créée sur le sol restauré.		3 (Mc)	Améliorer le cycle de l'eau, notamment pour les ZH, support d'habitats	ZH (pot)
		Sols tassés et fortement dégradés mais restés en place : enlèvement de merlons de stockage de déblais, enlèvement de bâches plastiques, reconversion de chemins de terre en prairies, cultures ou forêt : décompaction mécanique profonde et en surface, suivie de l'implantation d'une végétation		3 (MC)	Idem ci-dessus	ZH (pot)
RESTO- SOL PRE	Restauration de sols fonctionnels à la place de sols dégradés ou imperméabilisés et création de prairies extensive	Sols imperméabilisés : enlèvement ou fractionnement du revêtement imperméable et régalinge d'horizons profonds et de surface de sols naturels prélevés sur des sites aménagés, dans le respect de l'épaisseur et de l'ordre des horizons. Pour préserver la vie du sol, les sols prélevés seront régalingés avec une phase de stockage la plus courte possible, et si un stockage ne peut être évité, les horizons de surface ne seront pas stockés en merlons d'épaisseur supérieure à 2m. Une prairie sera ensuite créée sur le sol restauré.		6 (Eb)	Améliorer le cycle de l'eau, notamment pour les ZH, support d'habitats	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse ZH (pot)
		Sols tassés et fortement dégradés mais restés en place : enlèvement de merlons de stockage de déblais, enlèvement de bâches plastiques, reconversion de chemins de terre en prairies, cultures ou forêt : décompaction mécanique profonde et en surface, suivie de l'implantation d'une végétation		6 (Eb)	Idem ci-dessus	Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse ZH (pot)

CREA-FRICHUM	Création et entretien de friches humides (mégaphorbiaies) ou mésophiles, avec ou sans broussailles à faible recouvrement	Développement de la végétation spontanée par arrêt de l'exploitation agricole ou par non replantation après une coupe forestière, et gestion de cette végétation par des broyages ou fauches exportatrices en automne, tous les ans à tous les deux ans.	6 (Gd)	Créer des habitats diversifiés pour la faune dont les oiseaux	ZH + Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse)
CREA-ROSEL	Création de roselières, peuplements d'hélophytes	Ajustement du niveau d'eau par vannes ou par creusement, complété du développement de la végétation spontanée ou de la plantation d'hélophytes	7 (Cb)	Créer des habitats terrestres à aquatiques pour les Amphibiens	ZH Tritons
CREA-MARE	Création de mares***	Mares de grande superficie >100m ²	7 (Ad)	Créer des stes de reproduction pour les Amphibiens	ZH Rainette verte, Tritons
		Mares de petites superficies 30m ²	7 (Ad)	Idem ci-dessus	ZH Rainette verte, Tritons
		Bassins d'orage compatibles avec la faune et la flore des milieux humides (un substrat au fond permettant la végétalisation, ajustement du trop-plein pour que le bassin ne se vide pas complètement, gestion extensive de la végétation).	6 (Ac)	Idem ci-dessus	ZH Rainette verte, Tritons
EFF-ETG	Effacement de plan d'eau artificiel	Dans le cas de l'effacement d'un étang, la digue et les ouvrages de digue pourront être conservés, ce qui permet un contrôle du flux et du niveau d'eau. L'étang est vidé, et une végétation de prairie, de friche, de roselière ou de forêt est restaurée à la place du milieu aquatique.	6 (Eb)	Restaurer des zones humide	ZH Bruant jaune, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse Cuivré des marais Ou Tritons, Rainette verte
PLANT-HAIE	Plantation des haies champêtres	Mélange d'essences arborées et arbustives autochtones présentes dans les environs : plants forestiers (plutôt que des plants formés), d'origine locale	7 (Ib)		Pouillot fitis, Rossignol philomèle
PLANT-BOIS	Plantation de boisement arborescents	Essences d'arbres autochtones des milieux humides	7 (Hc)	Habitats terrestres pour les oiseaux, amélioration de fonctions de ZH	ZH, oiseaux des milieux prairiaux adjacents
CREA-ZH	Création de zones humides par décaissement	Sur sols imperméabilisés ou altérés (pâturage surpiétiné). Configuration adaptée au contexte : type annexe alluviale, dépression plate. Végétalisation par des hélophytes avec suivi initial pour empêcher le développement de néophytes invasifs	7 (Cb) à 8 (Cc)	Restauration de zones humides, habitats favorables aux Amphibiens et autres groupes	ZH, Amphibiens, Insectes
AMEL-ZH	Amélioration de zones humides	Arrête de la culture, décaissement autour du fossé et gestion extensive	7 (Cb)	Améliorer l'interface humide d'un fossé	ZH ; Amphibiens (Rainette verte), Oiseaux

AMEL-OURL	Amélioration des ourlets	Principalement par l'arrêt de la culture et une gestion extensive	5 (Gc)	Ecotones favorables à la petite faune	
CREA-TALUS	Création de talus-fossés				ZH Cuivré des marais
REM-RIV	Reméandrage de ruisseau ou de rivière	Creusement d'un nouveau lit moins rectiligne, dont la longueur sera établie sur la base de la pente souhaitée, ce nouveau lit étant accessible au cours d'eau toute l'année ou seulement en période de crue, l'ancien lit rectifié étant encore accessible ou étant interrompu.		Restauration de zone humide alluviale (lit majeur)	ZH
REST-BERG	Restauration de berges naturelles	Enlèvement d'enrochements, par le retalutage en pentes douces, par la reconstitution de zones que le cours d'eau peut affouiller ou saper, par une protection des berges par des techniques végétales, etc.		Amélioration des habitats rivulaires, contribution à la restauration de ZH alluviale	ZH

* 10% de la surface de la parcelle est épargnée au printemps, et fauchée ou pâturée avec le reste à l'automne. Sa localisation peut tourner d'une année à l'autre sur la parcelle. Cet espace non fauché, sans modifier le cortège végétal, permet à certaines espèces végétales de fleurir et de monter à graine au printemps, et sert de refuges aux insectes sensibles à la fauche.

** Ces deux méthodes sont complémentaires : le semis de graines sèches est bien adapté aux graminées qui mûrissent courant juin, à un moment où le lit de semence risque d'être trop sec pour leur germination. L'épandage d'herbe verte est bien adapté aux espèces non graminéennes qui fleurissent ou reflourissent en début de printemps ou en automne, période idéale pour l'implantation d'une prairie.

*** Une attention portée à la localisation de chaque mare (en lisière, adossée à un habitat forestier ou à une haie, au sein d'une prairie à gestion peu intensive), et à la constitution d'un réseau de mares dense et diversifié, pour répondre aux exigences des différentes espèces d'amphibiens.